

# Fiche descriptive

## Formation

### Interpréter ses résultats d'analyses en microbiologie alimentaire et mettre en place des actions correctives

→ Connaître les bases du développement bactérien, comprendre ses résultats d'analyses et mettre en place des actions correctives.

**Responsables et salariés d'entreprises ou de collectivités, produisant et/ou distribuant des denrées alimentaires.**

Aucune connaissance préalable nécessaire.

Prix par stagiaire : 258 € - 4 à 15 stagiaires  
Formation de 7h00 soit 1 journée au LDA39

Date : lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 reportée au printemps 2026

Référent formation : Fabienne JACQUEMARD

Référent administratif : Audrey PICAUD

Formatrice pour ce thème : Fabienne JACQUEMARD

Coordinatrice prélèvement hygiène, formatrice hygiène et légionnelles

### Objectifs

- Connaitre les bases du développement bactérien
- Découvrir la réglementation
- Identifier les principales bactéries recherchées (origine, impact sur la santé)
- Définir des actions correctives en fonction des résultats obtenus

### Programme

- Tour de table de présentation et d'expression des attentes
- La réglementation
- Les bactéries recherchées
- Visite du laboratoire et découverte du déroulement d'une analyse microbiologique
- Toxi-infections alimentaires collectives
- Le développement bactérien
- Quand réaliser des analyses
- Lire un rapport d'analyses
- Identifier les causes de non-conformité d'un produit
- Etude de cas
- Déclencher une alerte

### Modalités

→ **D'inscription :**

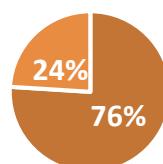
Inscription par le biais du bulletin d'inscription.

Préalablement à la formation, le LDA39 contactera chaque inscrit pour faire un point sur :

- le profil de la personne,
- les connaissances et compétences techniques vis-à-vis du sujet,
- les protocoles en place dans l'entreprise par rapport au sujet,
- ses attentes vis-à-vis de la formation.

En 2023/24  
100% de satisfaction !

16 stagiaires ont répondu à  
l'enquête de satisfaction sur  
cette formation



Votre situation nécessite des adaptations (situation de handicap, difficultés de maîtrise de la langue française,...)? Faites nous part de vos besoins particuliers en contactant le formateur.

→ **Pratiques :**

Au plus tard une semaine avant la date de la formation, vous recevez une convocation nominative rappelant le thème de la formation, le lieu, la date, les horaires et les modalités de repas. Le livret du stagiaire avec le règlement intérieur est disponible sur le site internet du LDA39 [www.lda39.fr](http://www.lda39.fr).

La formation se déroule en présentiel, dans une salle équipée et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Une feuille de présence est à compléter et à signer au début de chaque demi-journée de formation. A l'issue de la formation, une attestation de présence nominative sera envoyée à l'adresse qui nous aura été communiquée.

Le LDA39 se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation prévue faute d'inscrits, ou en cas de problème organisationnel, au plus tard 15 jours avant le début de celle-ci. Dans ce cas, nous vous informons par téléphone et vous proposerons une date ultérieure.

→ **Techniques :**

Projection d'un support Power point

Visite du laboratoire d'analyse

→ **Pédagogiques :**

Exposé interactif avec alternance entre exposés, questions, échanges avec les stagiaires et mise en situation par le biais d'exercices.

→ **D'évaluation :**

- Connaissances des participants :
  - Aucun prérequis n'étant nécessaire pour assister à cette formation, il n'y aura donc pas d'évaluation des connaissances préalable. Un brainstorming sur le sujet de la formation introduira la journée et permettra au formateur d'avoir un aperçu des notions de chaque stagiaire.
  - Remise d'un QCM en fin de formation
- Appréciation des participants :
  - Remise d'un questionnaire de satisfaction à chaud
- Appréciation des commanditaires.
  - Un questionnaire de satisfaction à froid sera envoyé par mail au commanditaire de la formation dans les semaines suivantes :

→ **De prise en charge :**

Formation éligible à la prise en charge par votre Opérateur de Compétences (OPCO).

Si vous souhaitez que le règlement soit émis par l'OPCO dont vous dépendez, il vous appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de vous assurer de la bonne fin de cette demande,

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat vous sera facturé. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, vous serez redevables de l'intégralité du coût de la formation.

Numéro d'enregistrement du LDA39

Direccte : N°43 39 P 002 239

Qualiopi N° 98618